

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00721 Numéro SIREN : 852 349 281 Nom ou dénomination : EUREKA CONCEPT INNOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 3166

Report en arrière de déficits

(Article 220 quinquies du CGI)

Exercice clos le 31/12/2021

23016379
ARRIVE AU TRIBUNAL
17 JUL. 2023
2066
DE COMMERCE D'EVREUX

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés



II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - Du déficit ☒2 - Du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI) ☒

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit :

ouvert le : 01/01/2021

clos le : 31/12/2021

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

57 070

1 - DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION

Exercice N-1

Taux de l'impôt sur les sociétés

1

31 %

28 %

15 %

Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit

2

208 941

57 180

Calcul du bénéfice exclu

Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit

3

Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt

Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers

4

Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt

5

Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne

6

Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]

7

Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt

Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A

8

Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne

9

Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)

10

Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10

11

Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11

12

208 941

57 180

2 - IMPUTATION DU DÉFICIT

Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 euros et le bénéfice fiscal d'imputation

13

57 070

Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)

14

15 980

Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)

15

57 070

3 - DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT

Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :

01/01/2021

et clos le :

31/12/2021

16

57 070

Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)

17

57 070

Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)

18

4 - MONTANT DE LA CRÉANCE

Totalisation des sommes portées ligne 14

19

15 980

5 - ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS

Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N

20

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 35 du tableau n°2003-B)

11/11

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2021

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	EURL EUREKA CONCEPT INNOVATION		
Complément de dénomination			
N° SIREN	852349281		
N° de Téléphone			
- N°, Type et nom de voie	1 AVENUE VICTOR HUGO		
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville	27200	VERNON	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7010Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2021		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2021		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2020		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	18		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2021

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

AAA

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

N° SIREN	852349281
Dénomination de l'entreprise	EUREKA CONCEPT INNOVATION
- N°, Type et nom de voie	1 AVENUE VICTOR HUGO
Adresse : - Code postal	27200
- Ville	VERNON

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° et voie	Code postal	Pays

~~ALLA~~

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

N° SIREN	852349281
Dénomination de l'entreprise	EUREKA CONCEPT INNOVATION
- N°, Type et nom de voie	1 AVENUE VICTOR HUGO
Adresse :	
- Code postal	27200
- Ville	VERNON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100 000

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et voie		Pays	
Code postal	Commune			

Titre (1)	Mr	Nom patronymique / Prénom	HUAU ALEXANDRE			
Nom marital			% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	100 000
Naissance :	Date	22/05/1990	N° Département	27		
	Commune	VERNON			Pays	FR
Adresse :	N° et voie	1 AVENUE VICTOR HUGO				
	Code postal	27200	Commune	VERNON	Pays	FR

~~Alina~~

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI) Désignation de l'entreprise : EUREKA CONCEPT INNOVATION

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B	780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 Bis
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982 Ter	- Déficits imputés	983
- Déficits reportables	984	- Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter			870

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	10 824
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	10 824
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	8 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	3 146
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		EUREKA CONCEPT INNOVATION			
I - IMMOBILISATIONS							
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale		
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400	402	404	406			
incorporelles - Autres	410	412	414	416			
l - Terrains	420	422	424	426			
m - Constructions	430	432	434	436			
m - Installations techniques matériel	440	442	444	446			
o et outillage industriels	450	452	454	456			
- Installations générales	460	462	464	466	3 000		
c agencements divers	470	472	474	476	3 467		
o - Matériel de transport	480	482	484	486	107 778		
r - Autres immobilisations corporelles	3 108	883	525				
Immobilisations financières	18 725	89 053					
TOTAL	490	492	494	496	114 245		
II - AMORTISSEMENTS							
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial	495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
l - Terrains	510	512	514	516			
m - Constructions	520	522	524	526			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
- Matériel de transport	550	552	554	556	492		
c o r - Autres immobilisations corporelles	560	243	562	564	16		
			1 116		566		
					1 343		
TOTAL	570	243	572	574	16		
			1 608		576		
					1 835		
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19%	15% ou 12,8%
1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594
				TOTAL	596	585	597
							599

Exercice clos le 31/12/2021

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2021
	Montant
fond de solidarité	15 007
carry back	15 980

ALLA

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	6 467	030	1 835	4 632	2 865
Immobilisations financières (1)	040	107 778	042		107 778	18 725
(5) TOTAL I	044	114 245	048	1 835	112 410	21 590
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	1 378	070		1 378	
Autres créances (3)	072	40 708	074		40 708	48 002
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	135 728	086		135 728	316 229
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	177 814	098		177 814	364 231
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	292 059	112	1 835	290 224	385 821

PASSIF	31/12/2021		31/12/2020	
Capital social ou individuel	120	100 000		100 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	10 000		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131			
Report à nouveau	134	195 041		
Résultat de l'exercice	136	-43 163		205 041
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	261 877		305 041
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	23		750
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	417		80 031
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	28 347		80 781
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	290 224		385 821

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	92 936
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	416

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				209		210	
Production vendue biens			(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services				217		218	34 745
Production stockée						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	15 507
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	50 252
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
Autres charges externes			(dont crédit-bail mobilier immobilier)			242	44 237
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	3 977
Rémunérations du personnel						250	31 664
Charges sociales						252	10 824
Dotations aux amortissements						254	1 608
Dotations aux provisions						256	
Autres charges :			- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			
			- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			262	
Total des charges d'exploitation (II)						264	92 310
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-42 058
Produits financiers					III	280	87
Produits exceptionnels					IV	290	416
Charges financières					V	294	
Charges exceptionnelles :			- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300	17 589
			- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices					VII	306	-15 980
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-43 163
B - RÉSULTAT FISCAL						312	
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)						312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles						322	
Impôts et taxes non déductibles						324	17
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	17 063
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Dédutions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655		Créance report en arrière du déficit	346
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643		Dédution except. (art 39 decies B)	645
Divers, dont :						Dédution except. (art 39 decies D)	648
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647		Dédution except. (art 39 decies F)	990
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				641			
Dédution except. (art 39 decies G)				649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						352	
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2						352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	57 070
Déficits antérieurs reportables							
(dont imputés sur le résultat)							360
Résultat fiscal après imputation des déficits						370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2						370	372

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts :		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
HUAU Alexandre Gérant 1 27200 Vernon	100 000						

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)	
Adresses des autres établissements	

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	EURL EUREKA CONCEPT INNOVATION
Adresse du principal établissement	1 AVENUE VICTOR HUGO 27200 VERNON
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐ Activités exercées :

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	0 Bénéfice imposable à 15 % Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 - Plus-values	
PV à long terme imposables au taux de 19%	Autres PV imposables au taux de 19%
PV à long terme imposables au taux de 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeune entreprise innovante ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer	
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
---	--

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé	Plateforme Comptable
CGA ☐	Viseur conventionné ☐	N° d'agrément du CGA	ECF ☐
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép.	EI TERRE D ENTREPRENEURS 30b rue de l'Hardinière 59242 Templeuve-en-Pévèle	
- du Conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- du prestataire :			

AHA

EUREKA CONCEPT INNOVATION

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros
Siège Social : 1 Avenue Victor Hugo, 27200 VERNON
852 349 281 R.C.S EVREUX

DECISION PRISE LE 30 JUIN 2022 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 43 163 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte autres réserves, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à 151 878 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ce premier exercice.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance



EUREKA CONCEPT INNOVATION

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros

Siège Social : 1 Avenue Victor Hugo, 27200 VERNON

852 349 281 R.C.S EVREUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022 à 10:00 heures, au siège social, 1 Avenue Victor Hugo, 27200 VERNON

Monsieur Alexandre HUAU-ARMANI, demeurant 1 avenue Victor Hugo 27200 VERNON France
Associé Unique de la société EUREKA CONCEPT INNOVATION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Alexandre HUAU-ARMANI a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Alexandre HUAU-ARMANI en sa qualité de Gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 43 163 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte "autres réserves", ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à 151 878 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ce premier exercice.

DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR ALEXANDRE HUAU-ARMANI EN SA QUALITE DE GERANT

L'associé unique décide de ratifier la rémunération attribuée au dirigeant, Monsieur HUAU-ARMANI Alexandre, qui s'élève à 31 663.68 euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2021. Le montant ci-dessus n'inclut pas les cotisations

obligatoires et facultatives calculées sur la base des sommes soumises à cotisations versées par la société au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Z' followed by a horizontal line and a small flourish.

L'Associé unique